



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente et un janvier, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Gâvres, Morbihan, se sont réunis dans la salle de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le vingt-trois janvier deux mil dix-sept, sous la présidence de Monsieur Christian CARTON, 1^{er} adjoint au maire.

Présents : CARTON Christian, PENSEC Armelle, JACQUES Patrick, LE MASSON Pierre-Gilles, LE FLOCH Yannick, NOCODIE Bernard, LE MARTELOT Monique, DUTENHAVER Linda, MINTEC Nicole, DUIC Patrick

Procuration : LE VOUEDEC Dominique à CARTON Christian, DRONIOU Jean-Yves à LE MASSON Pierre-Gilles, GUILLEMOTO Katia à JACQUES Patrick,

Absent : RAILLON Christian

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Le Conseil a élu pour secrétaire de séance : PENSEC Armelle

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

20170131/01 – AMENAGEMENT DU BOURG : DEMANDE DE SUBVENTION DETR : PLAN DE FINANCEMENT

Les travaux d'aménagement du bourg font parties des catégories éligibles pour l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de solliciter, au titre de la DETR 2017 attribuée par l'Etat, la subvention pour l'aménagement du centre bourg.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 334 511,30 € HT.

Dans ce cas, la DETR peut atteindre 27 % d'une dépense plafonnée à 160 000 €, soit 43 200,00 €.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux s'établit de la façon suivante :

Coût du projet HT :	334 511,30 €
- honoraires ou maîtrise d'œuvre (facultatif)	: 27 000,00 €
- coordination ou frais divers (facultatif)	: 18 000,00 €
- travaux	: 284 511,30 €*
- marge pour imprévus (facultatif sinon limitée à 3 % uniquement sur les travaux)	: 5 000,00 €
- Total :	: 334 511,30 €



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2017

FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

	Dépense ou plafond	Taux (%)	Montant HT (€)
• Subventions - Conseil général :			69 481,00
• Subvention DETR demandée :	160 000,00	27 %	43 200,00
• Emprunt + autofinancement			221 830,30
Total travaux : 368 984,30 € Travaux E.P. - 77 509,00 € Travaux EP (variante exigée) - 6 964,00 €			
* Total.....	284 511,30 €		
TOTAL			334 511,30

C'est à ce titre que le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2017, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 27 % plafonnée à 160 000,00 € pour des travaux d'un montant de 334 511,30 € HT.

20170131/02 – TARIF MENSUEL FORFAITAIRE OCCUPATION SALLES COMMUNALES POUR ACTIVITES DIVERSES (Année 2017)

Les salles communales sont régulièrement occupées par des animateurs sportifs ou culturels pour la pratique de leurs activités.

Le maire propose au conseil municipal de fixer, pour l'année 2017, un montant mensuel forfaitaire pour l'utilisation de ces salles de l'ordre de 30,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de fixer un montant forfaitaire mensuel de 30,00 € aux utilisateurs des salles communales dans le cadre de la pratique régulière de leurs activités sportives et de loisirs.

Délibérations 20170131/01 à 20170131/02

La séance est levée à 19h00.